

Programme de la Formation

DÉVELOPPER LA DÉMARCHE COMMERCIALE AUPRÈS DES PARTICULIERS

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Développer la démarche commerciale auprès des particuliers

Modalité pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : lundi 29 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021

Lieu : En distanciel 63000 CLERMONT FERRAND

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 30 novembre 2021

CONTEXTE GÉNÉRAL

Sur le marché privé (clients non professionnels), la conquête régulière de nouveaux maîtres d'ouvrage est vitale pour assurer la pérennité de son activité. La formation vous permettra de vous positionner sur des entretiens téléphoniques ciblés et efficaces avec vos futurs maîtres d'ouvrage. Puis, elle vous donnera les étapes clés d'un rendez-vous réussi pour transformer un prospect en maître d'ouvrage. Enfin, elle vous apportera le discours et les moyens d'un plan d'action commercial.

OBJECTIF(S) - *Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module*

Renforcer sa visibilité avec des actions de communication personnalisées

Se spécialiser pour communiquer sur son activité

Renforcer sa position pendant les entretiens téléphoniques

Décrocher des rendez-vous ciblés

Mener un rendez-vous sur place et encaisser le 1er acompte

Faire preuve de plus de confiance et d'assurance dans ses pratiques

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il suffit de nous retourner le bulletin d'inscription. Dès sa réception, nous vous envoyons la convention à nous retourner signée. **C'est cette dernière qui valide votre inscription.**

Auvergne ARCHIFORM est référencé **Datadock** : nos formations peuvent ainsi faire l'objet d'une demande de financement auprès de votre OPCO et du FIF PL.

Le plus tôt possible avant le début de la formation, faites votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

PRISES EN CHARGE POTENTIELLES :

Pour les libéraux : FIF PL = <https://fifpl.fr/>

Pour votre demande, vous devrez fournir : Bulletin de préinscription + Attestation Urssaf + Programme de formation + Nnuméro d'agrément de l'Organisme (se trouve sur nos documents) + Convention

Après la formation : Facture acquittée + Attestations de présence et de formation (**que vous recevez après avoir rempli le questionnaire à chaud**)

N'oubliez pas de déclarer votre formation sur le site de l'Ordre: <https://www.architectes.org/>

Et dès lors que vous êtes **dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire N°2079-FCE-FC avec le Cerfa n°15448*05 sur le [site du gouvernement](http://site.du.gouvernement). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Pour les salariés : OPCO EP (ex Actaliens) = <https://www.opcoep.fr/>

Pour votre demande, vous devrez fournir : Programme + Convention

Après la formation : Facture acquittée + Attestations de présence et de formation (**que vous recevez après avoir rempli le questionnaire à chaud**)

Les formations dites « structurées » à effectuer au titre de l'obligation de formation ne donnent pas lieu à une certification et, par conséquent, **ne peuvent pas faire l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF** (Compte Personnel de Formation).

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
CRASSIN Marie - 04.73.93.16.85

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'agence
- Architectes dplg, hmonp et intérieur
- Décorateur maîtres d'oeuvre
- Maîtres d'oeuvre du bâtiment et de la construction (chef d'entreprise et salarié)

PRÉREQUIS

- Disposer d'une première expérience commerciale et de mission avec un projet sur le marché privé
- Utiliser régulièrement un ordinateur
- Détenir Excel avec licence officielle (Office 365 conseillé)
- Maîtriser les fonctions CTRL+C et CTRL+V (copier-coller)
- Venir avec un ordinateur portable et le programme Excel installé dessus

Obligation d'adhérer à l'association Auvergne Archiform pour participer aux formations (adhésion valable pour l'année civile en cours).

30€ si entreprise individuelle / adhésion individuelle et **60€** si plus de 1 personne dans l'entreprise (*tous les collaborateurs peuvent alors venir se former durant l'année civile d'adhésion sans avoir à repayer l'adhésion*).

Adhésion individuelle offerte pour les jeunes inscrits de moins de 2 ans à l'Ordre.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Téléchargement du fichier "Adso visite conseil"
- Accès au groupe privé Facebook "Les Adsonautes"
- Manuel du Maître d'Ouvrage fournit
- Participation à une journée performance (groupe de travail du vendredi on line)

Les points forts de la formation:

Alternance d'exposés théoriques et de mises en situation
Pédagogie participative qui favorise l'appropriation et permet de mesurer les progrès en temps réel
Un formateur architecte dplg en exercice depuis 2007 vous accompagne
L'accès aux outils, supports et contenus de formation

Au démarrage de la formation, les participants signeront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.

Un questionnaire d'évaluation à chaud transmis par mail 2 jours après la formation sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (*envoyées automatiquement par mail le lendemain matin suivant la réponse au questionnaire, entre 10h et 11h*).

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Développer la démarche commerciale auprès des particuliers

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance
1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : lundi 29 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Lieu : En distanciel 63000 CLERMONT FERRAND

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 30 novembre 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Renforcer sa visibilité avec des actions de communication personnalisées
Se spécialiser pour communiquer sur son activité
Renforcer sa position pendant les entretiens téléphoniques
Décrocher des rendez-vous ciblés
Mener un rendez-vous sur place et encaisser le 1er acompte
Faire preuve de plus de confiance et d'assurance dans ses pratiques

FORMATEUR(S)

SOVICHE Adrien - INSTANT T

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Modules scindés en unité d'apprentissage

Echange avec le formateur et les participants
Exposés, exercices pratiques et supports techniques
Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

Introduction à la formation et mise en pratique de l'approche spécialisée particuliers

JOUR 1:

1. VCP = VISIBILITE, CREDIBILITE, PROFITABILITE

Présentation générale
Le VCP de l'architecte indépendant
Valeur ajoutée de son agence
Clés de visibilité

2. L'ENTRETIEN TELEPHONIQUE

Questionnaire de maturité de projet
Les questions clés
Véhiculer une image professionnelle
Arguments de la visite conseil sur place
Prise de rendez-vous planning

3.MISE EN SITUATION

Cas pratiques avec fiches de projet de travaux
Gagner en aisance verbal et en efficacité
Astuces Bonus

JOUR 2:

4.LA VISITE CONSEIL

Généralité de la visite conseil
Ponctualité
Conditions du rendez-vous
Déroulé général de l'entretien
Déroulé détaillé d'un face à face
Définir sa zone de responsabilité
Prise de parole et argumentation
Traitement des questions et objections
Conditions du règlement d'un acompte

5.MISE EN SITUATION

Cas pratiques avec fiches de projet de travaux
Mise en place de son discours et de sa position
Astuces Bonus

6.BILAN DE LA CONDUITE DE LA FORMATION

Constater l'avancement de chaque stagiaire
Auto-évaluation des objectifs atteints

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Bulletin à retourner par MAIL ou COURRIER complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
auvergnearchiform@outlook.fr

ou
AUVERGNE ARCHIFORM 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

FORMATION : DÉVELOPPER LA DÉMARCHE COMMERCIALE AUPRÈS DES PARTICULIERS

Module : Développer la démarche commerciale auprès des particuliers

Modalité pédagogique : Distanciel synchrone

Date(s) : lundi 29 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021, 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Lieu : En distanciel 63000 CLERMONT FERRAND

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 30 novembre 2021

Durée : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 1

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 17/11/2021

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- CPF
- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO EP (Actalians)
- PÔLE EMPLOI Saint Etienne Clapier
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	60,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Développer la démarche commerciale auprès des particuliers		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	PLEIN TARIF	800,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier complet : Convention de stage (*à retourner signée pour confirmer l'inscription*) + Programme détaillé de la formation.

2/ Quelques jours avant le début du stage, vous recevrez par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès ainsi que tous les détails organisationnels.

3/ À l'issue de la formation, 24h à 48h après, un questionnaire d'évaluation à chaud sera transmis par email aux participants. La réponse à ce questionnaire conditionne ensuite l'envoi automatique de l'attestation de formation, attestation de présence, facture acquittées des frais d'inscription et d'adhésion (*envoyées automatiquement le lendemain matin de la réponse au questionnaire*).